

Fiche d'inscription participant(e) mineur(e)

Stage du _____ au _____ 2024- Horaires :

Parent 1 : _____ Parent 2 : _____
Demeurant : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Autorise mon enfant : _____, né(e) le : _____ à participer
aux Activités de l'APN organisées par l'AAPPMA Annecy Rivières.
N° de tel portable du ou des responsables légaux à joindre en cas d'urgence : _____
Parent 1 : _____ Email : _____
Parent 2 : _____ Email : _____

- J'attire l'attention de l'animateur sur le fait que mon enfant : **sait nager** **ne sait pas nager**

J'assume la responsabilité qu'il participe tout de même aux activités dans le cas où il ne sait pas nager.

- J'attire l'attention des animateurs sur le fait que mon enfant :

- Suit un traitement médical | **OUI** **NON**

Joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice) à remettre à l'animateur en arrivant. Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

- Présente une allergie ou nécessite des précautions de santé particulières **OUI** **NON**

Si « oui », joindre une note précisant la nature, les précautions et la conduite à tenir.

- J'ai connaissance qu'en cas d'accident, l'animateur ou le représentant de l'APN contactera les secours habilités à prendre toutes décisions d'intervention médicale ou chirurgicale si l'état de mon enfant présente un caractère d'urgence.

- J'ai pris connaissance et informé mon enfant des règles de l'Atelier Pêche Nature et dégage la responsabilité des organisateurs et des animateurs au cas où l'enfant ne les respecterait pas.

- Je m'engage à respecter les horaires d'activités et les lieux de rendez-vous fixés par l'APN. La responsabilité des animateurs n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant leur est confié jusqu'au moment où l'enfant est remis à ses responsables légaux ou à un adulte désigné par ces derniers.

- Je m'engage à ce que mon enfant dispose de l'équipement adéquat à la pratique de la pêche et aux conditions climatiques (vêtements de pluie, bottes, casquette, crème solaire, eau...).

- J'autorise mon enfant à être transporté pour les besoins de l'animation par le véhicule de l'animateur de l'APN

OUI **NON**

- J'atteste que mon enfant est couvert par une assurance extra-scolaire

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS ET VIDEOS

J'autorise dans le cadre de la promotion du loisir, à publier sans limitation dans le temps et sur tous supports d'information ou de promotion de la pêche, réseaux sociaux et sites de partages inclus, les photos et/ou vidéos prises lors des animations sur lesquelles peut figurer mon enfant **OUI** **NON**

Voir conditions de règlement à la commande en page 2.

À _____, le _____

Signature d'un(e) responsable légal(e) de l'enfant
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)



Atelier Pêche Nature

Fiche d'information pour les participants

AAPPMA Anancy Rivières

Adresse postale : 92 rue des Marquisats 74000 ANNECY

Adresse mail : aappma.anancy.rivieres@gmail.com

Téléphone : 04 50 51 53 97 / 07 71 69 29 82

LIEU DE RENDEZ-VOUS (sauf Précisions particulières pour stage ½ journée)

- Sièges de l'AAPPMA Anancy Rivières 92 rue des Marquisats pour le stage d'hiver
- Parking du tennis couvert, Avenue du Fier ANNECY. Bus à proximité lignes 5,8,14,17 (arrêt piscine/patinoire)
- Parking sous le Pont de Gevrier pour les stages sur le Thiou

Heure : en fonction du stage choisi.

Le transfert jusqu'aux lieux de pêche est offert

Toutes modifications de ces rendez-vous ou l'organisation d'événements exceptionnels donneront lieu à une communication en ce sens précisant le lieu, le jour et les horaires concernés.

Merci de respecter les horaires d'activités et les lieux de rendez-vous fixés par l'APN. Pour les participants mineurs, la responsabilité des animateurs n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant leur est confié jusqu'au moment où l'enfant est remis à ses responsables légaux ou à un adulte désigné par ces derniers.

Veillez à ce que vous ou votre enfant dispose de l'équipement adéquat à la pratique de la pêche et aux conditions climatiques (vêtements de pluie, bottes, casquette, crème solaire, eau...).

MES CONTACTS POUR INFORMATION, POUR SIGNALER UN EMPÊCHEMENT OU EN CAS DE PROBLÈME

Fonction	Prénom / Nom	Téléphone
Responsable légal de l'APN (Président AAPPMAA)	Francis AUBERT	07 51 60 69 64
Animateur référent de l'APN (votre contact privilégié)	Christophe LAUGIER	06 51 21 31 96
Numéro d'accueil de l'AAPPMA (heures d'ouverture)		07 71 69 29 82

RÈGLEMENT DE LA COMMANDE

Le règlement de la commande se fait directement sur le site « AAPPMA Anancy Rivières » à l'adresse :

https://www.payasso.fr/appma_anancy_riviere/inscription pour la participation aux frais de stage hors carte de pêche. Pour la carte de pêche si votre enfant n'en possède pas encore vous pouvez faire l'achat sur le site : <https://www.cartedepeche.fr/> ou si vous préférez nous faire parvenir un chèque du montant ci-dessous si vous voulez que l'on le fasse pour vous.

Age	Moins de 12 ans	12-18 ans
Non titulaire d'une carte	7 €	33 €
Titulaire d'une carte <u>AAPPMA Rivières réciproitaire</u> de Hte Savoie ou timbre réciprocité Savoie/Haute Savoie	<i>Carte suffisante</i>	
Titulaire d'une autre carte de pêche avec CPMA	6 €	27,80 €

Les places étant limitées l'inscription n'est effective qu'à réception du règlement



Atelier Pêche Nature

Règlement de fonctionnement de l'APN

ATELIER PECHE NATURE AAPPMA ANNECY RIVIERES :

CONDITIONS PRÉALABLES À LA PARTICIPATION À L'APN

Afin de participer à des activités régulières de l'APN, tout participant doit :

- Avoir rempli la fiche d'inscription et fourni les justificatifs demandés dans celle-ci.
- Être titulaire d'une carte de pêche en adéquation avec les lieux d'animation et les périodes concernées.
- Avoir acquitté la participation financière demandée pour le fonctionnement de l'APN. Le règlement de cette participation ne peut se faire qu'au nom de l'Association concernée (AAPPMA ou FDAAPPMA). Le remboursement de la participation financière ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical d'inaptitude à la pratique et au prorata des séances restantes.

CONSIGNES DE COMPORTEMENT ET DE SÉCURITÉ

- Les stagiaires doivent revêtir leur gilet de sauvetage avant l'accès au site de pêche. Ils devront le porter durant l'intégralité de la séance.
- Respecter les animateurs de l'APN et leurs consignes, les autres participants mais également les autres usagers des sites par un comportement en adéquation avec les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité.
- Respecter le matériel et les locaux mis à disposition par l'APN
- Ne pas courir et ne pas s'agiter au bord de l'eau ou sur l'eau, être attentif à autrui lors de chaque lancer, être prudent lors de la manipulation d'hameçons et de poissons, être prudent lors des déplacements à pied avec le matériel de pêche.
- Avoir un comportement en adéquation avec la réglementation de la pêche et le respect du poisson.
- Respecter les lieux naturels sur lesquels se déroulent les animations (ramasser ses déchets...).

RESPECT DES HORAIRES DE RENDEZ-VOUS

Respecter les horaires d'activités et les lieux de rendez-vous fixés par l'APN. Pour les participants mineurs, la responsabilité des animateurs n'est engagée qu'à partir du moment où l'enfant leur est confié jusqu'au moment où l'enfant est remis à ses responsables légaux ou à un adulte désigné par ces derniers.

- En cas d'empêchement, avertir au plus tôt les animateurs, ou à défaut le responsable légal de l'APN, dont les contacts figurent sur la fiche d'information remise lors de l'inscription. Pour les participants mineurs, le ou les responsables légaux avertissent l'APN.
- Il est important de rappeler que l'APN n'est pas une garderie, et qu'il convient de venir chercher son ou ses enfants à l'heure prévue pour la fin de la séance.

En cas de retard ou d'absence il est impératif de prévenir les animateurs ou le responsable de l'APN. Les cas répétitifs non justifiés pourront être sanctionnés.

Lors des activités, la détérioration, la perte ou le vol de matériel feront l'objet d'une facturation au participant.

EN CAS MANQUEMENT AUX PRÉSENTES RÈGLES

- L'organisateur se réserve le droit de refuser à un participant, l'accès à certaines activités, dans le cas où son comportement mettrait en danger la sécurité morale, physique ou matérielle des autres personnes et / ou de lui-même. Ce refus serait immédiatement suivi d'un entretien avec le responsable de l'APN en présence du participant et, s'il est mineur, des titulaires de l'autorité parentale.
- En cas d'inconduite notoire ou d'indiscipline persistante, l'exclusion momentanée pourra être prononcée après avertissement envoyé au participant et, s'il est mineur, aux titulaires de l'autorité parentale.
- En plus des cas cités ci-dessus, peuvent donner lieu à une telle exclusion les comportements ou circonstances suivants :
 - Non-respect du règlement intérieur,
 - Non-paiement de la participation financière,
 - Retard des responsables légaux : l'accumulation de retards pourra donner lieu à l'exclusion de l'enfant.

Je déclare avoir pris connaissances des règles de fonctionnement et notamment des consignes de sécurité, que mon enfant est couvert par une assurance extra-scolaire. Je dégage la responsabilité des organisateurs et des animateurs au cas où l'enfant ne respecterait pas la réglementation des activités ou ne s'y présenterait pas.

À _____, le _____ Signature d'un(e) responsable légal(e) de l'enfant
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)